



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## enseignement à distance

Question écrite n° 54939

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale si la solution d'un enseignement à distance, évoqué, notamment lors du colloque du 15 novembre 2000 sur le défi mondial de l'éducation, peut être envisagée pour remédier à l'insuffisance locale d'enseignements de certaines spécialités du secondaire, voire en réduire le coût de la formation.

### Texte de la réponse

L'importance de l'enseignement à distance comme complément à l'enseignement traditionnel a été reconnue de longue date dans notre pays. Le Centre national d'enseignement à distance (CNED), établissement public du ministère de l'éducation nationale, a en effet pour mission de dispenser un enseignement et des formations à distance, en faisant appel notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente. Cet établissement dispense actuellement 3 500 modules de formation auxquels sont inscrits chaque année près de 400 000 élèves. Ces modules comprennent des formations relevant de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement secondaire général, technologique et professionnel, des formations universitaires, des préparations aux diplômes professionnels ou linguistiques et aux examens et concours de la fonction publique. S'agissant par exemple des langues dispensées dans un petit nombre d'établissements, des enseignements sont offerts en arabe, chinois, grec moderne, hébreu, japonais, néerlandais, polonais et russe pour pallier l'insuffisance d'offre de formation dans ces disciplines au sein des établissements scolaires traditionnels. Grâce à son savoir-faire et à la réunion de toutes ses compétences, le CNED est à même d'élaborer des formations de qualité adaptées à un enseignement à distance moderne et qui est appelé à se développer dans l'avenir.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54939

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 2000, page 6932

**Réponse publiée le :** 30 avril 2001, page 2590